

A LA MAISON
Société par actions simplifiée
Au capital de 15555.55 EUROS
Siège social : 28 , rue Amédée Roussille à PAU (64000)
Immatriculée au RCS de PAU : 449601806

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ACTIONNAIRES**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE ONZE JUILLET,
A 19 heures.

Les associés de la société dénommée A LA MAISON se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite verbalement par le président.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Pierre LAMISCARRE, en sa qualité de président de ladite société.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

ASSOCIES

1) Madame Violette **LAMISCARRE**,
Propriétaire de 10 actions sur un total de 8752.

2) Monsieur Joël **LAMISCARRE**,
Propriétaire de 1 action sur un total de 8752.

3) Madame Anna **FONCIER**,
Propriétaire de 8741 actions sur un total de 8752.

Formant la totalité du capital social.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission du président et nomination de son remplaçant.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la présidence de la société ;

AF JL VL PL

- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions règlementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la présidence de la société et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Pierre LAMISCARRE de ses fonctions de président de la société avec effet immédiat, et désignent en qualité de nouveau président à compter de ce jour Madame Anna LAMISCARRE, épouse de Monsieur Thierry FONCIER demeurant à GOES (Pyrénées-Atlantiques) Faget de Goes - Chemin du Carrerot.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Madame Anna FONCIER ici présente déclare accepter ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19 heures 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

